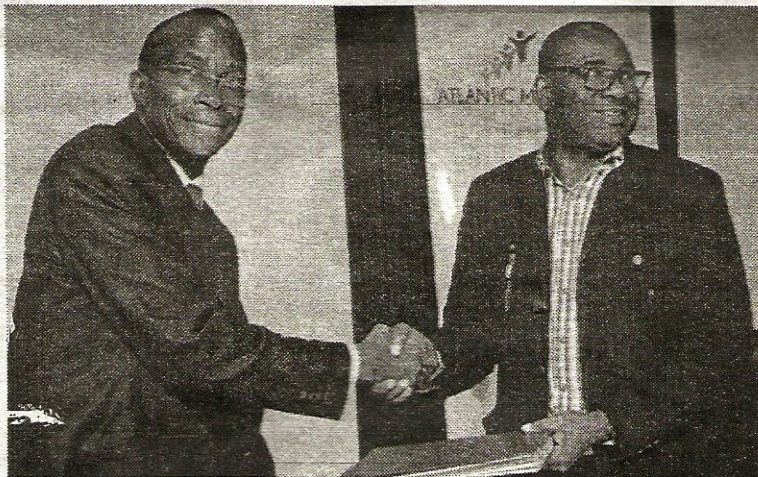


Amifa décide d'accompagner les artisans de Côte d'Ivoire

L'octroi de crédits pour la croissance de leurs activités est désormais une réalité. Les artisans de Côte d'Ivoire pourront obtenir des prêts, et ce grâce à Atlantic microfinance for Africa Côte d'Ivoire (Amifa-CI). Jeudi, au Plateau, la Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire (Cnmci) et Amifa ont signé une convention de partenariat. Cette structure de microfinance s'engage à financer les activités des artisans et à les former aux aptitudes managériales pour de bonnes productions. La Chambre des artisans, qui évolue dans l'informel, cherche à mieux organiser ce secteur, qui est un grand pourvoyeur d'emplois. Amifa, ayant pour objectif de combattre la pauvreté en Côte d'Ivoire, a décidé d'accorder des financements au secteur de l'ar-



Le DG d'Amifa-ci et le président de la Cnmci échangeant les documents.

tisanat, qui a des difficultés auprès des institutions financières classiques. Adama

Konaté, directeur général d'Amifa CI, a marqué son engagement à conduire à

bien ce partenariat. Selon lui, son institution déploiera toutes ses énergies, intelligences et moyens pour que ce projet soit un succès. Il a insisté sur le remboursement des fonds prêtés et le respect des échéances par les artisans. Le président de la Cnmci, Bamba Kassoum, a traduit toute sa gratitude à Amifa qui accepte de les accompagner, car plusieurs banques ont refusé de leur accorder des prêts. «La Cnmci s'engage à sélectionner et à recommander les micro-entreprises exerçant des activités viables, afin d'assurer un meilleur recouvrement des créances», a-t-il rassuré. Rappelons que les prêts qu'offrent Amifa partent de 500 000 à 100 millions de FCfa, pour un taux d'intérêt de 1,53% par mois et dégressif.

Photo : DR

NK (stagiaire)